

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JUIN 2014

Présents : Mmes Cécile BRAIDA, Hélène LUCZYSZYN, MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSI, Michel FOURRIER, Pierre JEANSELME, Pierre POLESELLO, Marylène SERRAT.

Excusé : Fabrice RENCUREL

Secrétaires de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour de la séance du 19 juin 2014, et propose de rajouter à l'ordre du jour le raccordement du Centre des Coulmes à la chaufferie.

Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 14 mai 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 14 mai 2014, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le programme de travaux de Feuilletière, sous réserves de l'établissement du plan de financement (offres de prêt et attribution des subventions), et d'un accord des propriétaires pour la servitude de canalisation pour le collecteur principal.

Monsieur le maire présente les offres de financement obtenues auprès de la Caisse d'épargne et du Crédit agricole. L'assemblée note que les offres obtenues sont intéressantes et propose de retenir l'offre la plus intéressante lors d'un prochain conseil.

Il indique que les dossiers de subvention ont été envoyés au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau. Le taux de subventionnement est identique à celui obtenu pour les travaux de la Lauze.

Il précise qu'il est en contact avec les propriétaires par rapport aux conventions de passage du collecteur principal, mais que celles-ci ne sont pas encore signées.

Il est programmé une réunion le 4 juillet avec Alp'Etudes pour faire le point sur ce dossier et sur celui de la Balme.

2. Tarif de l'eau

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 28 juin 2010 fixant les tarifs de l'eau, à savoir :

- prime fixe 76 €,
- prix du m³ 0,97 €

Messieurs PILARSKI et EYMARD présentent leur travail sur l'incidence d'une augmentation du coût de l'eau sur le budget et proposent les tarifs suivants :

- prime fixe de l'eau 81 €
- prix du m³ de l'eau 1,02 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote cette proposition à l'unanimité.

3. Rythmes scolaires et refondation de l'école

Dans sa séance du 18 octobre 2013, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la proposition de

Projet Educatif Territorial élaborée par le groupe de travail mis en place le 12 février 2013, comprenant des élus (Michel EYMARD et Cécile BRAIDA), les directrices des écoles de la commune, des parents d'élèves et des partenaires.

Un compromis sur les horaires scolaires à mettre en place à la rentrée 2014 avait été trouvé avec les services de l'Education Nationale en janvier 2014. La poursuite de la réflexion au sein du groupe de travail a amené à une nouvelle proposition d'horaires qui a reçu l'avis favorable de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de St Marcellin avant transmission à Mme LESKO, DASEN de l'Isère.

Michel EYMARD présente ce jour un projet d'organisation du temps périscolaire à la prochaine rentrée scolaire, élaboré sur la base des nouveaux horaires soumis à l'approbation de la DASEN de l'Isère, conforme à l'esprit du PEdT validé le 18/10/2013 et qui tient compte des possibilités financières de la commune. Ce projet a été finalisé par le groupe de travail lors de sa réunion du 11 juin dernier.

Ecole primaire de La Balme

	Enseignement matin		Enseignement après-midi	
Lundi	9h00 - 11h55	TAP 13h15 à 13h45	13h55 - 16h30	
Mardi	9h00 - 11h55	TAP 13h15 à 13h45	13h55- 16h30	
Mercredi	9h00 - 12h			
Jeudi	9h00 - 11h55	TAP 13h15 à 13h45	13h55- 16h30	
Vendredi	9h00 - 11h55	TAP 13h15 à 13h45	13h55 - 15h30	TAP 15h30 à 16h30

Le temps périscolaire qui correspond à l'allongement de la pause méridienne est inclus dans le temps de travail de Gwladys HOREM, ATSEM.

Le temps périscolaire du vendredi, de 15h30 à 16h30, est pris en charge comme suit, sans coût supplémentaire pour la commune :

Période 1 (de la rentrée aux vacances de Toussaint) : Jérôme, éducateur mis gracieusement à disposition par l'Oustaou, proposera des jeux coopératifs (binôme à désigner).

Période 2 (de la rentrée des vacances de Toussaint aux vacances de Noël) : Anne LEFEVRE, enseignante, prendra en charge les sections de Petits et de Moyens dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires.

Cyrille CALLET, pisteur mis à disposition par la Communauté de communes dans le cadre de ses horaires de travail, proposera une activité « summer biathlon » adaptée à l'âge des enfants de Grande Section et de CP (binôme : Elisabeth MAGNAT).

Périodes 3, 4 et 5 : le planning prévisionnel sera examiné dans le cadre de la préparation du budget 2015.

Le mercredi matin devenant une matinée scolaire, Gwladys HOREM ne pourra plus effectuer les 3 heures de ménage actuellement comprises dans ses horaires. Ces heures devront être confiées à une autre personne. Coût supplémentaire pour la commune : 570 €

Ecole primaire du village

		Enseignement matin				Enseignement après-midi		
Lundi		9h00 - 12h			TAP 13h15 à 13h45	13h55 - 16h25		
Mardi		9h00 - 12h			TAP 13h15 à 13h45	13h55 - 16h25		
Mercredi		9h00 - 12h						
Jeudi		9h00 - 12h			TAP 13h15 à 13h45	13h55 - 16h25		
Vendredi		9h00 - 12h			TAP 13h15 à 13h45	13h55 - 15h25	TAP 15h 25- 16h25	

Le temps périscolaire qui correspond à l'allongement de la pause méridienne est pris en charge comme suit :

- lundi mardi jeudi et vendredi : le temps de travail d'Anita OLLIVERO est augmenté d'une demi-heure. Coût supplémentaire pour la commune : 380 €
- intervenants bénévoles (Michel EYMARD et Mireille GLENAT) en cas de besoin de remplacement

Le temps périscolaire du vendredi, de 15h30 à 16h30, est pris en charge comme suit, sans coût supplémentaire pour la commune :

Période 1 (de la rentrée aux vacances de Toussaint) : Patrick PEYSSON proposera gracieusement une initiation à la pratique du VTT (binôme : Anne LEFEVRE).

Période 2 (de la rentrée des vacances de Toussaint aux vacances de Noël) :

Jean-Marc IDELON, pisteur mis à disposition par la Communauté de communes dans le cadre de ses horaires de travail, proposera une activité « summer biathlon » avec l'objectif de séances de biathlon au cours de l'hiver 2015 (binôme : Michel EYMARD)

Périodes 3, 4 et 5 : le planning prévisionnel sera examiné dans le cadre de la préparation du budget 2015

Coût global pour la commune, pour le dernier trimestre 2014, des nouveaux horaires mis en place à la rentrée 2014 : 950 €

Ce coût est presque totalement couvert par la dotation attendue de l'Etat : 900,00 € (soit 1/3 de la dotation annuelle sur la base de 30 élèves).

Le conseil municipal demande de se renseigner sur les assurances.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le dispositif présenté.

4. Subvention aux associations

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de la DDEN et du bilan de l'association. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à la DDEN la somme de 40 €.

5. Tarifs des remontées mécaniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de madame la présidente du Ski-Club sollicitant la modification des tarifs des remontées mécaniques à partir de la saison prochaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote les tarifs présentés ci-dessous, applicables dès la saison 2014-2015.

	Voté le 14/11/2008	Voté le 16/11/2010	Voté le 09/09/2011	Voté le 18/06/2013	Voté le 19/06/2014
Journée 9h-17h	7,00 €	7,50 € X	7,50 € X	8,50 € X	8,50 € X
1/2 Journée matin 9h-13h	5,00 €	5,00 € X	5,00 € X	5,50 € X	6,00 € X
1/2 Journée midi 11h-14h	4,00 €	4,50 € X	4,50 € X	5,50 € X	5,50 € X
1/2 Journée après-midi 12h-17h	6,00 €	6,50 € X	6,50 € X	7,00 € X	7,00 € X
6 jours	35,00 €	38,00 €	38,00 €	38,00 €	42,50 €
Scolaire (Journée)	3,00 €	5,00 € X	5,00 € X	5,00 € X	6,00 € X
Scolaire 1/2 Journée	-	4,00 € X	4,00 € X	4,00 € X	5,00 € X
Annuel	45,00 €	45,00 € ^	50,00 € ^	50,00 € ^	55,00 € ^
Carnet de 10 tickets	3,50 €	4,00 €	4,00 €	5,00 €	5,00 €
Groupe	-	10 achetés, le 11ème	10 achetés, le 11ème	10 achetés, le 11ème	10 achetés, le 11ème

6. Affouage

Monsieur le Maire informe que l'ONF a défini un programme de martelage au canton des Coulmes pour la délivrance dans le cadre de l'affouage (150 m³ dans la parcelle 7).

Il propose de reconduire l'affouage avec les mêmes modalités qu'en 2013 et propose Hélène LUCZYSZYN, Michel FOURRIER, Pierre POLESELLO comme garants.

L'affouage se déroulera les samedis 6 et 13 septembre 2014.

Les affouagistes doivent s'inscrire en mairie au plus tard le jeudi 28 août 2014 et signer le règlement.

Une réunion sur l'organisation rassemblant les affouagistes est prévue le mercredi 3 septembre 2014 à 20h à la mairie.

Monsieur le Maire propose de fixer les frais d'affouage à 50€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme de martelage et les modalités de l'affouage. Il autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de délivrance dans le cadre de l'affouage.

7. Vente de ferraille

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération pour facturer la ferraille que les employés communaux ont emportée récemment à GDE Veurey.

Le prix de la tonne pour de la ferraille du type « platinage » est de 105 € HT et 830 kg ont été déposés, ce qui correspond à un montant de 87,15 €.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité de vendre la ferraille à GDE Veurey pour un montant de 87,15 €.

8. Convention participation centre médico scolaire

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune est rattachée au centre médico-scolaire de Saint Marcellin.

Il rappelle la précédente délibération prise concernant la convention pour participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Saint-Marcellin en date du 8 septembre 2008.

Il donne lecture de la nouvelle convention pour participation financière.

Après délibération le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière.

9. Indemnité d'Administration et de Technicité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 22 juin 2007 concernant l'indemnité d'administration et de technicité octroyée aux agents.

Il explique les modalités d'attribution et de calcul de celle-ci :

- Instituée par le décret 2002-31 du 14 janvier 2002, l'IAT (indemnité d'Administration et de technicité) est une prime facultative et modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.
- Le conseil délibérant fixe chaque année un crédit global (enveloppe budgétaire) calculé en multipliant un montant annuel de référence par un coefficient multiplicateur pouvant atteindre 8. Ce montant est ensuite multiplié par le nombre d'agents susceptibles de le percevoir et dont les catégories sont désignées par la délibération.
- L'attribution individuelle est calculée sur le montant de référence fixé par arrêté ministériel avec un coefficient multiplicateur de 1 à 8.
- Une fois l'enveloppe déterminée, la répartition individuelle se réalise par voie d'arrêté, pour chaque agent bénéficiaire, suivant les critères établis par la délibération institutive, et après avis du CTP – comité technique paritaire, qui s'appuient exclusivement sur la manière de servir des agents. Les critères sont variables et peuvent prévoir la qualité du service rendu, l'assiduité, la présence ...

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'annuler la délibération en date du 22 juin 2007 et décide de reporter au prochain conseil municipal la décision pour 2014. Entre-temps des élus définiront l'enveloppe et les critères de répartition pour le proposer au prochain conseil.

10. Raccordement du Centre les Coulmes à la chaufferie

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la chaufferie. Il précise que le marché comprend la pose d'un échangeur dans chacun des 3 bâtiments desservis : Cœur des Montagnes, Foyer/salle hors-sac, Centre des Coulmes, mais que les travaux de raccordement du réseau hydraulique interne n'est pas inclus. A ce jour, le Centre des Coulmes est équipé de deux chaudières fioul. Suite aux travaux de la chaufferie, il convient de raccorder le Centre des Coulmes au réseau de la chaufferie.

Il donne lecture du devis de raccordement effectué par l'entreprise GLENAT d'un montant de 9 600 € HT.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

11. DIVERS

La fête des Coulmes aura lieu le 19 juillet au Belvédère.

La route des Ecouges sera fermée pendant 2 semaines, réouverture prévue le 4 juillet.

Le feu d'artifice sera tiré au village le dimanche 13 juillet.

Le conseil d'école se déroulera le 27 juin à 18h

Une réunion d'information sur la réforme territoriale est prévue le 30 juin à 20h à Vinay.

Le prochain conseil municipal est prévu le 10 juillet à 18h.

La séance est levée à 21h15.